

Rapports de comités

Mme le Président: Je suppose que l'honorable ministre fait allusion à la motion qui avait déjà été présentée par l'honorable député de Regina-Est (M. de Jong), je crois, et qui n'avait pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. La motion est donc la suivante:

Que la Chambre salue l'apport culturel exceptionnel de John Lennon et exprime ses condoléances à sa femme Yoko Ono, ainsi qu'à sa famille et à ses amis.

Je dois donc redemander à la Chambre si elle donne son consentement unanime à la proposition faite par l'honorable député de Regina-Est. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M^{lle} CARNEY—RÉFUTATION D'UN ARTICLE DE JOURNAL PRÉTANT AU DÉPUTÉ DES SENTIMENTS SÉPARATISTES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une déclaration qu'on a faite à mon sujet à la Chambre, alors que j'étais dans ma circonscription. Le 1^{er} décembre dernier, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a soulevé la question de privilège et cité un passage d'un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 11 octobre 1980. Comme en fait foi le compte rendu à la page 5195, voici le passage en question:

Quelques députés conservateurs du caucus de la Colombie-Britannique sont à deux doigts d'approuver le séparatisme... Le député de Vancouver-Centre, Pat Carney, a exprimé les mêmes sentiments à la Chambre des communes, malgré les supplications de certains conservateurs qui lui demandaient de tenir sa langue.

Je n'ai rien à redire contre le député de Vancouver-Kingsway qui citait un article de journal. Cet article à mon sujet est erroné, car je n'ai jamais exprimé de sentiments séparatistes à la Chambre et aucun député de mon parti ne m'a recommandé d'être prudente à ce sujet. Je veux simplement signaler aux fins du compte rendu les erreurs que renferme cet article.

Mme le Président: Comme l'honorable représentante de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) n'était pas à la Chambre quand la discussion a eu lieu et qu'elle n'y était pas non plus quand j'ai rendu ma décision à ce sujet, elle a le droit de faire cette mise au point.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RELATIONS NORD-SUD

Dépôt du 2^e rapport du comité spécial des relations Nord-Sud—M. Breau

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

● (1210)

[Traduction]

LA LOI SUR LE RAPPEL DES PRODUITS DANGEREUX

MESURE VISANT À PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth) demande à présenter le bill C-622, tendant à établir le rappel des produits dangereux.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, l'objet de ce bill d'initiative parlementaire est de proposer officiellement une loi permettant le rappel des produits dangereux. A mon avis, nous devrions avoir au Canada une loi donnant au gouvernement le pouvoir d'obliger les fabricants et les détaillants à faire disparaître de leurs rayons et de leurs salles d'exposition-vente les produits qui se sont révélés dangereux pour le consommateur. A mon sens, les consommateurs doivent être protégés des produits nettement dangereux, qu'il s'agisse des cafetières en Corningware dont les poignées se décollent, des Pinto avec un réservoir d'essence à l'arrière qui explose au moindre impact ou, l'exemple le plus récent, des robots de cuisine Cuisinart dont le moteur risque de se mettre en route automatiquement alors que le couteau tranchant à haute vitesse est en place.

J'estime que le gouvernement canadien, dans l'intérêt d'offrir aux consommateurs une protection fondamentale, devrait envisager sérieusement d'adopter un texte de loi restreint mais tout de même efficace pour ôter du marché les produits dont les fabricants eux-mêmes admettent à l'occasion qu'ils risquent d'être dangereux pour la santé et la vie des Canadiens.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

RELATIONS NORD-SUD

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DES RELATIONS NORD-SUD

M. Herb Breau (Gloucester) propose: Que le 2^e rapport du comité spécial des relations Nord-Sud qui a été présenté aujourd'hui à la Chambre soit adopté.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il y a eu des entretiens à ce propos. Tous les partis de la Chambre sont impatients de voir ces comités spéciaux du Parlement se mettre au travail. Il s'agit d'une demande raisonnable qui a été approuvée à l'unanimité.

M. Knowles: C'est également notre avis.